



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-094 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les dispositions de l'article L 270 du code électoral, des articles L 2121-4 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la démission acceptée par Madame la Préfète en date du 21 mai 2021, de Madame Anne-Marie PRIEGNITZ, en tant que Conseillère municipale de la Commune de Libourne,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Considérant que Madame Monique JULIEN est Conseillère municipale de la Commune de Libourne et suivant de liste en qualité de Conseiller communautaire,

Considérant que Madame Monique JULIEN remplit les conditions de l'article 273-10 du Code électoral pour être Conseiller communautaire,

Le Conseil communautaire déclare Madame Monique JULIEN installée dans ses fonctions de Conseillère communautaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature in blue ink)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 2 JUIN 2021

2021-06-095 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 4 MAI 2021

Sur proposition du Président de La Cali,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 17 mai 2021

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Hervé ALLOY

B-2021-05-030 : Adhésion de La Cali à l'association des médiateurs européens

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'adhérer à l'Association des médiateurs européens,
- de régler chaque année la cotisation,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2021-05-031 : Convention de partenariat avec VOLTALIS

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat avec Voltalis
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-032 : Demande de subvention LEADER pour l'animation du groupe de travail sur la restauration collective

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-033 : Mise à disposition de données énergétiques (GRDF, ENEDIS)

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de mise à disposition de données avec GRDF,
- signer la convention de mise à disposition de données avec ENEDIS,
- signer tous les documents afférents à la mise à disposition des données de consommation / production

B-2021-05-034 : Octroi d'une subvention à l'association "Savignac en transition"

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer une subvention de 750 € à l'association « Savignac en transition »,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

B-2021-05-035 : Adhésion à l'association "Un plus bio"

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- adhérer au Club des territoires « Un plus Bio »,
- régler chaque année la cotisation de 1 400 €,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

B-2021-05-036 : Subventions aux manifestations culturelles au titre de l'année 2021

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

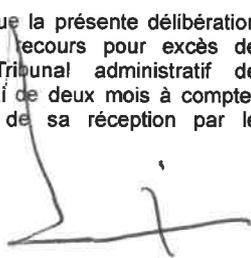
| STRUCTURES | MANIFESTATIONS | MONTANT |
|-----------------------------------|--|---------|
| PLEIART | Pleiart 30-31 juillet 2021 | 500 € |
| PODIUM-LES PEINTURES | Podium 29 août 2021 | 1 000 € |
| PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION | Ouvre la voix 4-5 septembre 2021 | 750 € |
| LE BLEU DU CIEL | Multi piste Septembre-octobre 2021 | 900 € |

Le Conseil communautaire en l'absence d'observations, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

